



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Reacteur-de-recherche-Phenix-Des-aiguilles-combustibles-deplacees-et-stockees-sans-tenir-compte-du-risque-de-criticite>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Réacteur de recherche Phénix : Des aiguilles combustibles déplacées et stockées sans tenir compte du risque de criticité**

5 juillet 2018

France : Réacteur de recherche Phénix : Des aiguilles combustibles déplacées et stockées sans tenir compte du risque de criticité

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), exploitant du réacteur de recherche Phénix sur le site de Marcoule, a déclaré un évènement significatif pour la sûreté le 21 juin 2018 : plusieurs aiguilles de combustible nucléaire ont été regroupées au même endroit dans le local de stockage des éléments neufs du site. Pourtant les règles d'entrepôts ne prévoient pas cette possibilité. Cette manipulation de combustible a donc été faite sans que le risque de criticité ne soit pris en compte, risque fondamental en matière de nucléaire puisque lorsqu'une quantité de matière fissile trop importante est rassemblée au même endroit une réaction nucléaire peut démarrer toute seule. Qui plus est, ce n'est que 2 semaines plus tard, lors du passage de l'ingénieur en charge de l'application des règles de sûreté-criticité de l'installation, que l'erreur a été découverte. En effet, les aiguilles combustibles ont été déposées là sans qu'il n'ait été prévu de l'opération. Cet évènement démontre que les règles essentielles qui sont établies pour limiter tout risque de démarrage incontrôlé d'une réaction nucléaire (qui se poursuivrait alors en chaîne et ne pourrait être arrêtée) - règles qui sont censées être connues sur le bout des doigts par le personnel amené à manipuler des éléments radioactifs - ne sont tout simplement pas respectées. L'Autorité de sûreté nucléaire a classé provisoirement l'évènement au niveau 1, et attend du CEA un rapport complet sous 2 mois.

Ce que dit l'ASN :

Le 05/07/18

Non-respect d'une règle de criticité lors d'un déplacement d'étuis d'aiguilles combustibles dans la centrale Phénix (INB n°71)

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée le 21 juin 2018, par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), du non-respect d'une règle destinée à la maîtrise du risque de [criticité](#), à l'occasion du déplacement d'étuis d'aiguilles combustibles dans le local de stockage des éléments neufs (SEN) de l'installation nucléaire de base Phénix no 71, située sur le site de Marcoule.

Le 5 juin 2018, 12 étuis contenant des aiguilles combustibles ont été regroupés en partie centrale du SEN. Les règles d'entreposages définies pour ce local en regard du risque de criticité ne prévoient pas cette configuration. Cet écart a été détecté le 19 juin 2018 par l'ingénieur en charge de l'application des règles de sûreté-criticité de l'installation, qui n'a été informé de cette opération qu'après sa réalisation.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté, la sécurité des personnes ou l'environnement de l'installation. En effet, par conception, l'entreposage d'étuis d'aiguilles combustibles au sein du SEN présente des marges vis-à-vis du risque de criticité.

En raison du **non-respect d'une règle de criticité**, l'ASN classe provisoirement cet événement significatif au **niveau 1** de l'échelle INES, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité.

Le CEA doit transmettre à l'ASN sous deux mois un **rapport d'analyse complet pour identifier l'origine de ce dysfonctionnement et présenter les mesures correctives et préventives** prises pour éviter qu'il ne se reproduise.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-regle-de-criticite>